



Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 NOVEMBRE 2017

Date de Convocation : 20/11/2017

Membres afférents au Conseil Municipal : 63

Membres en exercice : 60

Membres présents : 39

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC, M. Didier MAZINGUE, M. Bernard SAUVAGE, M. Gilbert MARGUERITE,

M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, M. Pierre OPDERBECK, Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY,

Mme Marjolène LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN, M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE, Mme Estelle BERTRAND,

M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER, Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - Mme Christelle BIZET, Mme Sophie LOQUET,

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 7

MANDANT	MANDATAIRE
M. Guy BIZET	M. Michel DURAND
Mme Catherine BONNICARD	Mme France HEBERT
M. Paul CHANDELIER	Mme Gaëlle ROUSSELET
Mme Catherine COUSIN	M. Eric DELACRE
M. Gérard GEHANNE	M. Didier MAZINGUE
Mme Marie-Céline HUCK	M. Philippe LAGALLE
Mme REIGNER Madeleine	Mme Françoise LECOUSIN

ABSENTS : M. Sylvain BINET, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, Mme Anne GALLOUX, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Dominick LEMULLOIS, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Olivier PRINS,

Mme Line BARA a été élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Ordre du Jour

1^{ère} Partie : Délibérations

- Signature d'un contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados)
Présentation du portrait de territoire Cingal/Suisse Normande
Présentation du Contrat Départemental de territoire
- Incorporation dans le domaine public du HOM
chemin Vallée des Vaux (suite rétrocession - Association de remembrement)
cheminement lotissement du traspy (suite rétrocession Logipays)
- RPQS EAU/ASSAINISSEMENT : Sivom Vallée de HAMARS - SIAEP THURY-HARCOURT – ESSON SIAEP Clécy/Druance
- Tarifs bulletin publicité
- Décision Modificative Camping/Budget Général

2^{ème} Partie : Sujet d'Ordre Général

- Présentation du Contrat de territoire (cf 1^{ère} partie)

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

- Nos jeunes ont été primés à Aschaffenburg au festival Vidéo Jeunes
Cabine téléphonique place de l'ex gare SNCF : Projet de bibliothèques des rues
- Point sur le projet Lycée : réunion publique le 1/12 à 18 h 30 au Collège Notre-Dame
- Info sur échanges avec gendarmerie au niveau des mesures de sécurité possibles
- Noël au jardin les 2 et 3 décembre
- 16 Décembre : Noël des enfants de Curcy et St Martin
- Date des vœux :
 - . 06/01/2018 : 18 h Hamars
 - . 12/01/2018 : 18 h St Martin de Sallen
 - . 19/01/2018 : 18 h 30 Curcy sur Orne
 - . 21/01/2018 : 16 h Caumont sur Orne
 - . 22/01/2018 : 18 h 30 Thury-Harcourt (salle Gringore)

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance précédente du 24 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Signature d'un contrat de territoire avec le Conseil départemental du Calvados.

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages.

Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Vu le portrait de territoire établi et présenté par les services du Conseil départemental lors de la réunion en date du 6 Juillet 2017.

Considérant la validation du portrait de territoire par la Communauté de communes le 6 Juillet 2017.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle de contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

44 voix Pour
0 voix Contre
2 Abstentions

AUTORISE le Maire à signer le contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

SOLLICITE une aide financière du Conseil départemental pour les projets suivants à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2017 :

- ✓ Construction d'une halle sportive : Montant HT estimé : 351 580 €
- ✓ Poursuite de l'aménagement de la base nautique (séchoir) Montant HT estimé 60 000€
- ✓ Rénovation énergétique Cinéma : Montant HT estimé : 157 000 €
- ✓ Construction d'une gendarmerie : Montant HT estimé de la 1^{ère} tranche : 1 000 000 €

Le montant de l'aide du Département entre 2017 et 2021 s'élève à 1 944 230 €, à répartir entre les 3 types de collectivités.

D'un côté l'EPCI + syndicats, de l'autre les communes de + 2000 habitants. (à noter que pour 2017 LE HOM est la seule commune de la CCCSN de + 2000 habitants).

La répartition de cette enveloppe préconisée par le Département est :

70% EPCI+S et 30% pour la commune de + 2000H

Le Conseil communautaire sur demande de la commune LE HOM a délibéré pour la répartition suivante :

80% EPCI+S et 20% pour la commune de + 2000H

En effet, LE HOM a demandé à bénéficier de 20% soit environ 400 000€ pour des travaux relevant de l'une des 7 thématiques pouvant faire l'objet de subvention : Economie, culture, enfance et jeunesse, environnement, sports, santé , aménagement services publics.

Il est précisé qu'en dehors de cette enveloppe, Le Département a également décidé des « mesures transitoires pour les communes nouvelles » afin que les communes déléguées de moins de 2000 hab puissent encore bénéficier de l'APCR jusqu'en 2020.

Ce n'est plus un seul projet par commune mais une dépense subventionnable de 33 333 € HT pour l'ensemble des communes déléguées (hormis thury-harcourt) soit une subvention maximum de 10 000 €.

Incorporation dans le domaine public du chemin de la vallée des vaux (commune déléguée de caumont sur orne)

Par délibération du 28 février 2017, la commune LE HOM a accepté le transfert du chemin Vallée des vaux, cadastré ZA n°42.51.70.71.

L'acte correspondant ayant été signé le 25 avril et publié en mai 2017

Le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité, décide de transférer ce chemin dans le domaine public communal, pour en demander par la suite son intégration dans le linéaire DGF.

Incorporation dans le domaine public des talus et cheminements piétons – lotissement du traspy- commune déléguée de thury harcourt

Par délibération du 31 janvier 2017, la commune LE HOM a accepté le principe de rétrocession par LOGIPAYS des talus et cheminements qui bordent les 4 pavillons du traspy
Par acte du 27 octobre 2017 le maire de LE HOM a signé l'acte de rétrocession

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, décide d'intégrer ces parcelles cadastrées AC 192-194- 195-197 pour une contenance totale de 474 m2 dans le domaine public communal ainsi que la parcelle AC 197 représentant la voirie d'accès aux garages.

Rapport sur le prix et la qualité du service Eau : RPQS

Les Syndicats d'alimentation en EAU POTABLE auxquels les communes historiques adhèrent, ont transmis leur rapport annuel relatif à l'exercice 2016

Ce rapport public permet d'informer les usagers du service. (site www.services.eaufrance.fr)

Le SIAEP THURY/ESSON a transmis son RPQS 2016 à la commune déléguée de THURY HARCOURT

Le SIAEP de la Suisse Normande a transmis son RPQS 2016 à la commune déléguée de Caumont sur orne

Le Syndicat de la vallée de Hamars a transmis son RPQS 2016 aux communes déléguées de St Martin de Sallen, Curcy sur orne, et Hamars.

Ces rapports reprenant les mêmes indicateurs permettent d'établir un comparatif entre nos différentes communes déléguées.

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement du SIAEP de Hamars- RPQS

Le Syndicat de la vallée de Hamars a transmis son RPQS 2016 à la commune déléguée de Hamars.

Ce rapport reprenant les mêmes indicateurs, permet d'établir un comparatif entre nos communes déléguées de Thury Harcourt et Hamars desservies en assainissement collectif

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces rapports RPQS 2016 approuvés par les syndicats respectifs et transmis aux communes.

Un exemplaire de chaque document est tenu à disposition des membres du Conseil en Mairie.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS des SIAEP		THURY/ESSON	Vallée de Hamars	Suisse Normande (CLECY/DRUANCE)
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 506	3 998	4 815
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,21	3.08	1.92
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100_%	98%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	_100__%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	105	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80.7%	71.70%	89.8
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2.5	1.5	0.8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2.4	1.4	0.7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0.07%	0.59
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	79.4%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0033	0,0003	0.0078

Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	THURY/ESSON	VALLEE HAMARS	CLECY DRUANCEM.
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,25	53.00	50.00
Part proportionnelle	84,00	91.20	114.60
Montant HT de la facture de 120 m ³ / collectivité	98,25	144.20	164.60
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	29.99	50.00	/
Part proportionnelle	67,92	98.46	/
Montant HT de la facture de 120 m ³ / délégataire	97,91	148.46	/
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	13.07	12.20	8.52
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	45.60
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	
TVA	14.02	19.28	12.03
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	72.68	77.08	66.15
Total	268.84	369.74	230.75
Prix TTC au m³	2,24	3.08	1.92

RPOS 2016 du service d'assainissement collectif : vallée de hamars et assainissement collectif thury harcourt

Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	THURY HARCOURT	VALLEE DE HAMARS
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	0,00	55.00
Part proportionnelle	74,40	420.00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	74,40	475.00
Part du délégataire (<i>en cas de délégation de service public</i>)		
Part fixe annuelle	10,04	
Part proportionnelle	101,80	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,84	
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	36,00	36,00
VNF Rejet :	0,00	0,00
Autre : _____	0,00	0,00
TVA	22,22	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,22	36.00
Total	244.46	511.00
Prix TTC au m³	2,04	4.26

Tarifs Publicité bulletin municipal LE HOM.-2017-

Le bulletin municipal de la commune LE HOM sera prochainement édité en janvier 2018. Il est proposé au conseil municipal l'application des tarifs publicités ci-dessous qui correspondent à la reconduction des tarifs votés pour le bulletin 2016.

<u>Pages Intérieurs Couleur</u>	
- 1/16 de page :	75 €
- 1/8 de page :	105 €
- ¼ de page :	130 €
- ½ de page :	190 €
<u>Pages Couverture Couleur</u>	
- Intérieur ¼ de page	255 €
- Intérieur ½ de page	380 €
- Intérieur 1 page	625 €
- Extérieur 1 page	835 €

Le Conseil municipal, après exposé par 45 voix Pour et 1 abstention, vote les tarifs proposés

Décision modificative de crédits : BUDGET CAMPING

Subvention d'équilibre du BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels entrée en vigueur en 2018, la commune a reçu une Taxe foncière pour le terrain de camping du TRASPY nettement supérieure à celles des années passées et cette augmentation n'avait pas été prévue au budget.

En effet, Les campings sont désormais plus imposés que par le passé. (évolution du confort des campings)

Le Conseil Municipal décide de financer ces dépenses imprévues du budget camping par une augmentation de la subvention d'équilibre à verser du budget général sur le budget camping de 2 529 €.

Cette somme étant prélevée sur les dépenses imprévues de fonctionnement du budget général, Le conseil autorise les écritures comptables

Budget camping : C/74 (subvention du budget général)	+ 2 529 €
C/63512 (taxes foncières)	+ 2 529 €
Budget Général : C/022 (dépenses imprévues)	- 2 529 €
C/657364(versement subvention d'équilibre)	+ 2 529 €

2è partie : Sujet d'Ordre Général :

Présentation du contrat de territoire avec le Département (1^{ère} partie)

M le Maire informe le conseil des nouvelles mesures venant modifier les possibilités de subventions et de la nécessité de « contractualiser » avec les différents partenaires subventionnant les communes.

3 échelles pour le suivi de contractualisation :

Départementale : contrat de territoire

Régionale : contrat de territoire

Nationale : contrat de ruralité

Le Contrat de ruralité signé avec l'Etat: et la CCCSN

Doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets.

1. Accès aux services et aux soins
2. Revitalisation des bourgs centres
3. Attractivité du territoire
4. Mobilités
5. Transition écologique
6. Cohésion sociale

3 opérations ont été indiquées : :

-construction de la gendarmerie

-rénovation de l'ancien séchoir de la base Kayak

Acquisition de terrain sur la boucle du Hom.

Le Contrat de Territoire signé avec la Région et l'EPCI

Les trois priorités de la Région sont :

- Le renforcement de l'attractivité
- L'amélioration de la compétitivité du territoire et le développement économique
- L'aménagement équitable

Intervient surtout pour les 3 grandes métropoles que sont Caen Rouen et le Havre et 49 intercommunalités.

3ème Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

✓ Nos jeunes du Service jeunesse ont été primés à Aschaffenburg au festival Vidéo Jeunes Mme Evelyne MARIQUIVOY-CAILLY était du voyage, elle a accompagné les jeunes à ce festival et est invitée par M le Maire et le Conseil Municipal à nous raconter cette aventure.

Tout s'est très bien passé, nos jeunes ont reçu le prix de la démocratie en partie grâce à leur thème sur l'environnement. Ce fût une très belle expérience.

Il y avait 61 films en compétition, 10 films ont été sélectionnés.

En récompense ils ont reçu un trophée et une prime de 250€.

M le Maire et le Conseil Municipal les félicitent et remercient Alexis CLAVREUL.

✓ Cabine téléphonique place de l'ex gare SNCF : Projet de bibliothèque des rues
Une proposition a été émise de transformer cette ancienne cabine en bibliothèque.
Le service Orange a été sollicité et nous a donné son autorisation, la commune est maintenant propriétaire de la cabine.
Il sera demandé au Conseil Municipal Jeunes de faire des propositions d'aménagement.

✓ Point sur le projet de Lycée :
M le Maire a pu rencontrer le Directeur d'Académie qui dit être « dans l'expectative car le nombre d'élèves à scolariser est inférieur au nombre de places disponibles dans l'académie »
Le problème est un problème de localisation et non de nombre de places.
réunion publique est prévue le 1/12 à 18 h 30 au Collège Notre-Dame afin de présenter aux parents le projet pédagogique, le projet de construction. il leur sera également demandé de se positionner sur le choix de mettre ou non leurs enfants dans ce nouveau lycée.

✓ Organisation de la rentrée scolaire 2018
M le Maire informe le conseil municipal des dispositions arrêtées en conseil communautaire sur l'organisation de la rentrée scolaire 2018.
La Communauté de Communes Cingal Suisse Normande n'a pas souhaité faire de modifications du temps scolaire dès la rentrée 2017 et a souhaité prendre le temps de consulter, avant de prendre une décision
Dès Septembre, avec la CCCSN, en commission péri scolaire, un questionnaire a été rédigé et remis aux parents avec un délai de retour pour la TOUSSAINT. Le dépouillement c'est fait début Novembre.
Il y a eu 2279 questionnaires de distribués, 1501 retours soit 66%.
70% des familles souhaitent le retour des 4 jours.

Il a donc été décidé en Conseil Communautaire de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018 (le mercredi étant à nouveau libéré)

✓ Information sur les échanges avec la gendarmerie (Madame le Capitaine de Gendarmerie de Falaise Marie POCQUET-BARBAT) qui souhaite « recréer du lien avec la population et les Elus ».
Lors du dernier point, le sujet de la sécurité a été abordé.
Trois actions possibles :

- Projets d'installation de caméras de vidéosurveillance au niveau des quartiers sensibles.
- Participation citoyenne avec implication de référents de quartiers.
- Organisation d'une réunion publique de présentation de prévention (pour les seniors, pendant les départs en vacances etc...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 19 Décembre 2017